



MAIRIE DE SAINT-ROMAIN-LA-MOTTE

358, rue de Trébande - 42640 Saint-Romain-la-Motte

mairie.stromainlamotte@wanadoo.fr

Site web : www.stromain.fr

Tél. 04 77 64 50 43

Fax 04 77 64 58 14

Le 12 juillet 2017

Le Maire de Saint-Romain-la-Motte
A

Famille «Nom_élève»
«Adresse»
«CP» «Commune»

OBJET : Semaine de 4 jours

Madame, Monsieur,

Suite à consultations de parents, le Conseil de l'Ecole ainsi que le Conseil Municipal (délibération du 30/06/2017) ont été favorables au retour de la semaine à quatre jours pour l'école primaire de la Commune de Saint Romain-la-Motte, ceci dès le 04/09/2017, dans un souci de mieux être pour les enfants.

Je viens de recevoir l'approbation de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN) en ce sens pour mettre en place dès la rentrée 2017 la semaine de 4 jours au sein de l'école communale.

Dans un souci pédagogique et en accord avec l'équipe enseignante les horaires matinaux seraient conservés : 8h30-11h45 ; puis, pour l'après-midi, afin de permettre une pause méridienne suffisante, les horaires seraient : 13h45-16h30.

Les TAP ne sont donc plus d'actualité à partir de l'année scolaire 2017-2018.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en mes respectueuses salutations

Le Maire,

Gilbert VARRENNE

*Copies : Le Directeur de l'école, M. SIETTEL
Le corps enseignant
Le CLSH*

